



BAREME DES HONORAIRES DE TRANSACTION

CHARGE VENDEUR

Prix de vente		Honoraires	
de 0 €	à 25 000 €	3 000 €	TTC
de 25 001 €	à 50 000 €	5 000 €	TTC
de 50 001 €	à 75 000 €	6 000 €	TTC
de 75 001 €	à 100 000 €	7 000 €	TTC
de 100 001 €	à 125 000 €	8 000 €	TTC
de 125 001 €	à 150 000 €	9 000 €	TTC
de 150 001 €	à 175 000 €	10 000 €	TTC
de 175 001 €	à 200 000 €	11 000 €	TTC
de 200 001 €	à 225 000 €	12 000 €	TTC
de 225 001 €	à 250 000 €	13 000 €	TTC
de 250 001 €	à 275 000 €	14 000 €	TTC
de 275 001 €	à 300 000 €	15 000 €	TTC
de 300 001 €	à 350 000 €	16 000 €	TTC
de 350 001 €	à 400 000 €	18 000 €	TTC
de 400 001 €	à 450 000 €	20 000 €	TTC
de 450 001 €	à 500 000 €	23 000 €	TTC
de 500 001 €	à 550 000 €	26 000 €	TTC
de 550 001 €	à 600 000 €	29 000 €	TTC
de 600 001 €	à 650 000 €	32 000 €	TTC
de 650 001 €	à 700 000 €	35 000 €	TTC
de 700 001 €	à 800 000 €	38 000 €	TTC
de 800 001 €	à 900 000 €	41 000 €	TTC
de 900 001 €	à 1 000 000 €	44 000 €	TTC
à partir de	1 000 001 €	4,5%	TTC

En cas de délégation de mandat, les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant reçu le mandat initial.

La délivrance d'une note est obligatoire.

Honoraires mis à jour le 7 Octobre 2022

www.orpi-anthinea.com

SAS au capital de 300 000 € - SIRET 41246204600050 - RCS de BEZIERS

Garantie CEGC n° 00614TRA101 - 16 rue Hoche 92919 LA DEFENSE - 600 000 €

Carte professionnelle Transactions n°CPI3401 2017 000 015 899 délivrée par la CCI de l'Hérault.



ORPI Anthinea Gestion

21 bis rue Ernest Renan - 34300 AGDE

Tél : 04 67 09 22 50

anthineagestion@orpi.com

BAREME DES HONORAIRES DE GESTION

Pack premium (9,6% TTC des sommes encaissées) qui comprend : Gestion courante.

Logement neuf : 7,2 % TTC des sommes encaissées

Pack tranquillité (montant pack premium + 2,4 % TTC des sommes encaissées) qui comprend : Gestion courante + Loyers impayés + Détériorations immobilières + Frais de recouvrement.

Pack sérénité (montant pack premium + 4 % TTC des sommes encaissées) qui comprend : Gestion courante + Loyers impayés + Détériorations immobilières + Frais de recouvrement + Vacance locative.

BAREME DES HONORAIRES DE LOCATION

(Plafonnés à un mois de loyer HC par partie)

Frais d'entremise : jusqu'à 199 € charge propriétaire

Honoraire de location :

- 15 euros TTC/m² pour les zones très tendues : honoraires de visite, de constitution de dossier et de rédaction de bail 12 € et Etats des lieux 3 €,

- 13 euros TTC/m² pour les zones tendues : honoraires de visite, de constitution de dossier et de rédaction de bail 10 € et Etats des lieux 3 €,

- 11 euros TTC/m² pour les zones non tendues : honoraires de visite, de constitution de dossier et de rédaction de bail 8 € et Etats des lieux 3 €.

Taux de TVA 20% - Nos honoraires sont soumis à l'arrêté du 10 janvier 2017 relatif à l'information des consommateurs par les professionnels intervenant dans une transaction immobilière, paru au JORF n°0015 du 18 janvier 2017.

En cas de délégation de mandat, les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant reçu le mandat initial.

La délivrance d'une note est obligatoire. Honoraires au 1er avril 2022

BAREME DES HONORAIRES ANNEXES

Frais d'établissement d'état préparatoire à la déclaration de revenus : Offert

Frais de correspondance pour tout bailleur qui ne veut pas recevoir ses communications par mail : 4 € TTC / mois

Vacation horaire : 72 € TTC (dépôt de plainte, expertise d'assurance ou judiciaire, autres tâches non incluses dans le mandat de gestion).

Permis de louer : 49 € TTC

Taux de TVA 20% - Nos honoraires sont soumis à l'arrêté du 10 janvier 2017 relatif à l'information des consommateurs par les professionnels intervenant dans une transaction immobilière, paru au JORF n°0015 du 18 janvier 2017.

La délivrance d'une note est obligatoire. Honoraires au 1er avril 2022

www.orpi-anthinea.com

SAS au capital de 50 000 € - SIRET 49763576300012 - RCS de BEZIERS

Garantie CEGC n° 03211GES101- 16 Rue de la Hoche, 92919 LA DEFENCE CEDEX - Montant de 900 000 €

Carte professionnelle Gestion n°CPI 34012018000027631 délivrée par la CCI de l'Hérault.



VENTE

**Locaux commerciaux ou professionnels, Entrepôts, Locaux industriels
Immeubles de rapport et Terrains**

HONORAIRES TTC INCLUS A LA CHARGE DE L'ACQUEREUR

*Soumis à l'arrêté du 10 janvier 2017 relatif à l'information des consommateurs par les professionnels intervenant dans une transaction immobilière, paru au JORF n°0015 du 18 janvier 2017. En cas de délégation de mandat, les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant reçu le mandat initial. La délivrance d'une note est obligatoire.
Honoraires au 2 Janvier 2023.*

4000 € HT	7% HT	6% HT
de 0 € à 50 000 €	de 50 000 € à 500 000 €	au-dessus de 500 000 €

CESSION

Fonds de commerce

HONORAIRES TTC INCLUS A LA CHARGE DE L'ACQUEREUR

Cessions de droits sociaux

HONORAIRES SUR L'ACTIF REEVALUE

*Soumis à l'arrêté du 10 janvier 2017 relatif à l'information des consommateurs par les professionnels intervenant dans une transaction immobilière, paru au JORF n°0015 du 18 janvier 2017. En cas de délégation de mandat, les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant reçu le mandat initial. La délivrance d'une note est obligatoire.
Honoraires au 2 Janvier 2023.*

4000 € HT	8% HT	7% HT	6% HT
de 0 € à 50 000 €	de 50 000 € à 100 000 €	de 100 000 € à 500 000 €	au-dessus de 500 000 €

Droit au bail, Agencement et équipement

HONORAIRES TTC INCLUS A LA CHARGE DE L'ACQUEREUR

*Soumis à l'arrêté du 10 janvier 2017 relatif à l'information des consommateurs par les professionnels intervenant dans une transaction immobilière, paru au JORF n°0015 du 18 janvier 2017. En cas de délégation de mandat, les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant reçu le mandat initial. La délivrance d'une note est obligatoire.
Honoraires au 2 Janvier 2023.*

8% HT + 24% HT du loyer HT annuel	7% HT + 12% HT du loyer HT annuel	6% HT + 10% HT du loyer HT annuel
< 50 000 €	de 50 000 € à 200 000 €	au-dessus de 200 000 €

Estimation immobilière (fonds de commerce, murs commerciaux): 250 € TTC



BAREME DES HONORAIRES DE TRANSACTION VIAGERE
CHARGE VENDEUR SUR LA VALEUR LIBRE DU BIEN

Prix de vente		Honoraires	
de 0 €	à 50 000 €	6 000 €	TTC
de 50 001 €	à 75 000 €	8 000 €	TTC
de 75 001 €	à 100 000 €	10 000 €	TTC
de 100 001 €	à 125 000 €	11 000 €	TTC
de 125 001 €	à 150 000 €	12 000 €	TTC
de 150 001 €	à 175 000 €	13 000 €	TTC
de 175 001 €	à 200 000 €	14 000 €	TTC
de 200 001 €	à 225 000 €	15 000 €	TTC
de 225 001 €	à 250 000 €	16 000 €	TTC
de 250 001 €	à 275 000 €	17 000 €	TTC
de 275 001 €	à 300 000 €	18 000 €	TTC
de 300 001 €	à 350 000 €	19 000 €	TTC
de 350 001 €	à 400 000 €	21 000 €	TTC
de 400 001 €	à 450 000 €	24 000 €	TTC
de 450 001 €	à 500 000 €	27 000 €	TTC
de 500 001 €	à 550 000 €	30 000 €	TTC
de 550 001 €	à 600 000 €	33 000 €	TTC
de 600 001 €	à 650 000 €	36 000 €	TTC
de 650 001 €	à 700 000 €	39 000 €	TTC
de 700 001 €	à 800 000 €	42 000 €	TTC
de 800 001 €	à 900 000 €	48 000 €	TTC
de 900 001 €	à 1 000 000 €	49 000 €	TTC
de 1 000 001 €	à 1 500 000 €	50 000 €	TTC
à partir de	1 500 001 €	4 %	TTC

En cas de délégation de mandat, les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant reçu le mandat initial.

La délivrance d'une note est obligatoire.

Honoraires mis à jour le 23 Janvier 2023